

CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL

Séance du 13 avril 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le treize avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à dix-huit heures à la salle des Combarelles située avenue des Combarelles 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le sept avril deux-mille-vingt-et-un conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BIÈS, Maire.

Étaient présents :

Eric ARIBAUD, Béatrice AUGÉ, Sylvie AUGÉ, Sandra BÉLUÉL, Christian BIÈS, Henri CROS, Luc GACHES, Evelyne GIMENO, Daniel MARC, Karine MASSON

Était excusé :

Yannick CHEVRIER

Secrétaire de séance : Evelyne Gimeno

M le Maire rend hommage à Mme BALERIN décédée puis ouvre la séance.

1. Vote des taux de fiscalité locale pour 2021

M le Maire rappelle les taux appliqués en 2020.

2020	Base effective	Taux	Produit
<i>TH</i>	396 000		42 451
TFB	233 999	45,83	107 242
TFNB	3 266	116,11	3 792
Total			111 034

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (THPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur compensation est neutralisée par application d'un coefficient correcteur au produit TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

M le Maire propose de reconduire les mêmes taux pour 2021.

2021	Base prévisionnelle	Taux	Produit
TFB	234 700	45,83	107 562
TFNB	3 200	116,11	3 716
Total			111 279

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et décide de maintenir les mêmes taux pour 2021.

2. Budget primitif 2021

M le Maire expose les différents chapitres de fonctionnement et articles d'investissement des budgets primitifs pour l'exercice 2021.

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
PREVU EN 2021	464 670,76	278 471,00
RESULTAT 2020		186 199,76
TOTAL	464 670,76	464 670,76
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
PREVU EN 2021	376 234,78	228 972,76
RAR 2020	21 456,00	71 474,56
RESULTAT 2020		97 243,46
TOTAL	397 690,78	397 690,78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et approuve le budget primitif communal 2021 équilibré en recettes et dépenses à la somme de 464 670,76 € en section de fonctionnement et à la somme de 397 690,78 € en section d'investissement.

3. Subvention aux associations

M le Maire rappelle les montants des subventions accordées aux associations en 2020 et propose les montants suivants pour 2021 :

Association	Montant 2020	Montant 2021
COOPERATIVE SCOLAIRE	200	200
LES AMIS DE L'EGLISE	100	150
LES CARDABELLES	0	0
LES COPAINS D'ABORD	300	0
APE DIABLOTINS	150	150
SOCIETE DE CHASSE	150	150
ANCIENS COMBATTANTS	50	50
CHATAIGNES DES CEVENNES	100	100
DIANE TAUSSAC LE PRADAL	150	150

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et fixe les montants des subventions aux associations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

4. Convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Intercommunal Mare et Libron

Lors du transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Intercommunal Mare et Libron, la convention de mise à disposition du personnel technique pour l'entretien des stations d'épuration s'est basée sur une estimation du volume horaire du temps passé sur cette mission.

Vu les décomptes trimestriels de 2019 et 2020, il est nécessaire de revoir cette convention en ajustant le volume horaire de façon à être plus réaliste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et approuve les termes de cette convention et autorise à signer cette convention.

5. Questions diverses

- Repas communal : La date du 21 août est retenue si les conditions sanitaires permettent son organisation.
- Manifestations du Parc : Nuit de la chauve souris le 25 août et Conférence sur les plantes sauvages comestibles le 17 septembre.
- Marché Paysan : les dates retenues sont le 23 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 août et 18 août. Ils se tiendront en soirée sur le terrain de boules.
- Emplacement poubelles : La dernière parcelle du chemin du Plo a été vendue et il y a lieu de déplacer les containers. Un emplacement sera construit sur une partie de la parcelle A797, avec l'accord des propriétaires, pour 5 habitations du chemin de Balmoutou. Un autre emplacement est à l'étude sur ce secteur ainsi que sur la route des Bourdelles. Les travaux seront à la charge de la mairie.
Un abri en bois sera implanté près de la potence à eau des Bourdelles pour 8 habitations.
- Concession cimetièrre : Toutes les concessions bordant le cimetière ont été vendues. De nouveaux emplacements seront délimités vers le centre du cimetière.
- Plan alimentaire Ecole: Le Pays Hauts Languedoc et Vignobles a organisé une visioconférence avec les élus de Villemagne, du Pradal et les enseignants pour présenter les actions possibles en faveur de l'alimentation et le sport pour les élèves des 3 classes du RPI. Des interventions par les délégués du pays seront programmées sur ces sujets. Des courses d'orientation et des sorties VTT pourront être mises en place. Prochaine réunion en mai pour démarrage du projet en septembre.
- Gel du 7 avril : Considérant toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril qui a impacté l'économie agricole sur le territoire National ; qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vigneronns ne pourront pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la

pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs ; que cette situation est inédite par son ampleur nationale ; que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault avec 809 millions d'euros, dont 80 % provient de la viticulture ; que cette économie départementale concernant 7,547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés ; qu'une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84 900 hectares de vignoles subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes ; En regard, des multiples milliards du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires ; le Conseil Municipal demande au gouvernement la mise en place d'un véritable Plan de Sauvetage de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h00.

ARIBAUD Éric	
AUGÉ Béatrice	
AUGÉ Sylvie	
BÉLUEL Sandra	
BIÈS Christian	
CHEVRIER Yannick	
CROS Henri	
GACHES Luc	
GIMENO Évelyne	
MARC Daniel	
MASSON Karine	

